

# LA LETTRE

environnement 92



## La Lettre #6 - 2022

### ÉDITORIAL

#### **Produits chimiques dans l'environnement : de gros risques pour la santé humaine**

L'impact des perturbateurs endocriniens (PE) sur la santé, c'est à dire sur l'ensemble des glandes et cellules produisant les hormones, notamment celle des enfants, a été démontré par de nombreux travaux scientifiques. **Le réseau environnement santé ou RES en est le porte-parole majeur en France.** Parmi les PE, les **phtalates** qui se trouvent partout dans notre environnement quotidien, comme dans

- l'alimentation : des enfants (pots en plastique), dans les

- aliments gras emballés dans certains films plastiques étirables
- l'eau (produits d'entretien, conduites d'eau, contenants et emballage plastique)
  - les sols en PVC, les vernis et peintures non bios et donc dans la poussière domestique
  - les jouets (sauf fabrication récente)
  - les parfums et cosmétiques (sprays, laques, savons liquides, gels, maquillage, teintures)
  - Les câbles électriques, les solvants, les lubrifiants,
  - Les textiles (impression plastisols, boutons ...) et les papiers peints
  - De nombreux emballages médicaux

Les phtalates, esters d'un acide benzénique sur un alcool, sont utilisés depuis 1920 et ils sont produits de nos jours à raison de 3 millions de tonnes par an, dont 1 million en Europe, principalement pour assouplir les plastiques. Ils sont transportés par l'air, les eaux pluviales, la neige. À noter que ces produits rendent l'air intérieur encore plus pollué que l'air extérieur.

### **Qui est concerné ?**

99,6 % des femmes enceintes sont contaminées par les phtalates. L'organisme élimine les phtalates en une dizaine d'heures, cela signifie que la contamination est permanente. Les phtalates induisent la plupart des grandes maladies chroniques après exposition, soit indirecte pendant la grossesse, soit directe plus tard. Nous sommes donc tous concernés.

### **Les effets sur la santé sont massifs**

- Chez l'enfant : malformations génitales, micropenis, féminisation des garçons, puberté précoce des filles
- Chez la femme : endométriose, fibromes, ovaires polykystiques, infertilité ...
- Chez l'homme : réduction de la fertilité, baisse de la qualité du sperme ....

### **Globalement**

- Effets neurologiques : baisse du QI, troubles du déficit d'attention et hyperactivité (TDAH), troubles du langage, ....
- Effets métaboliques : obésité, surpoids, diabète
- Effets thyroïdiens : anomalie de production des hormones thyroïdiennes
- Hypertension, maladie coronarienne
- Favorisent la croissance des cellules cancéreuses (cancer du sein)
- Réduisent l'efficacité des fécondations in vitro

La prise de conscience qui a été déclenchée en France par le réseau RES a déjà conduit à l'interdiction du bisphénol A dans les biberons et dans le cadre de la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens. **Éliminer les phtalates de notre quotidien est à notre portée.** La publication en octobre 2020 par la commission européenne pour les produits chimiques pour le développement durable, dans le cadre du pacte vert, sa transposition dans le droit français, la mobilisation de l'assurance maladie en France sont autant de signes encourageants pour lutter contre ce fléau !

Irène Nenner - Présidente d'Environnement 92

---

## A Vaucresson, la Plaine de Beauvillier menacée

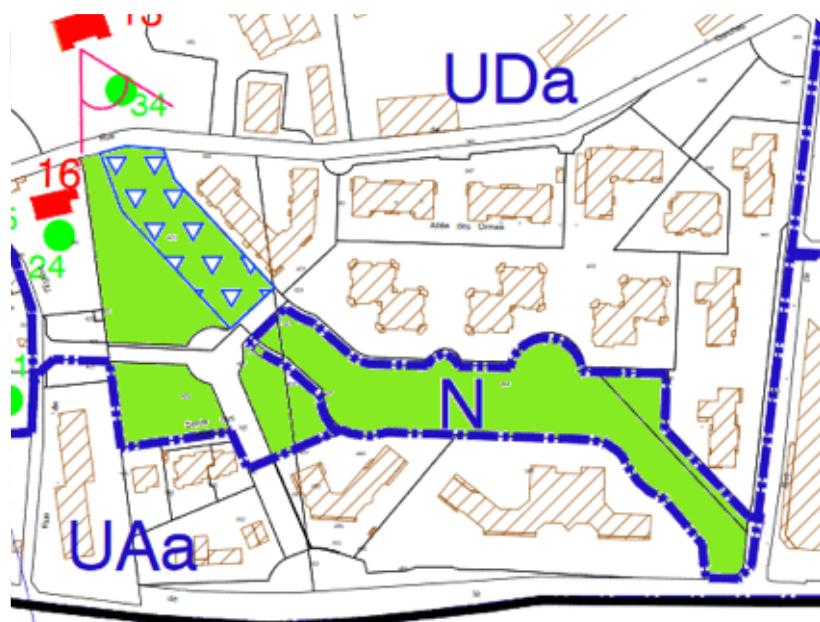


Il était une fois un petit hameau près de Paris, niché au fond d'un vallon dont le ruisseau rendait la terre humide, favorable à la production du cresson, on l'appela Vaucresson. De cette époque reste encore le clocher roman de l'église du 11<sup>e</sup> siècle.

Plus tard, Louis XIV transformait le village de Versailles en cité royale et le seigneur de Beauvillier qui faisait partie de ses favoris s'installa non loin, à Vaucresson près de l'église. Le château de Beauvillier en garde encore le souvenir.



Plus tard, au XX<sup>e</sup> siècle, près de l'église et du château, se développèrent les pépinières Thuilleaux sur plusieurs hectares de ces belles terres humides qu'appréciait le cresson. Dans les années 80 cet énorme capital foncier donna lieu à une opération d'urbanisme très réussie : la périphérie fut vendue pour construire des immeubles et le siège de la société Toyota ; le centre de cette plaine, soit près de 1 hectare et demi, est alors resté vert, calme et seulement traversé par une avenue arborée qui dessert les immeubles avec de très belles échappées vers le clocher roman et le château, une zone classée nature inconstructible, un terrain de jeu pour enfants, un parking tout en verdure et une prairie sur laquelle trône un magnifique peuplier, au centre de ce qu'on appelle la Plaine de Beauvillier (ci-dessous en vert sur le plan).



Tout cet espace dormit paisiblement pendant plus de 30 ans, peu mis en valeur et ignoré de la plupart des habitants derrière ses murs d'immeubles, et l'on pouvait seulement regretter qu'il n'ait pas été mieux exploité par les municipalités successives pour en faire un beau jardin public et un lieu d'animation.

Mais c'était compter sans les Pouvoirs Publics. Depuis des années, ils tarabustent la Municipalité pour densifier les constructions et réaliser des logements sociaux. Ainsi est né un projet de résidence dite « intergénérationnelle » parfaitement bas de gamme, occupant le pré et prévoyant la disparition de son emblématique peuplier.



La levée de bouclier qui intervint alors permettra peut-être d'éviter ce drame. Mais, pire encore, un plan d'urbanisme en cours d'étude envisage maintenant de regrouper sur ce terrain les écoles primaires de la ville. Pour faire bon poids, il prévoit aussi de raser le terre-plein central joliment boisé de l'allée qui dessert les résidences pour l'élargir et permettre le stationnement le long des trottoirs. Il est en outre envisagé d'organiser un accès pratique pour les voitures sur la partie boisée qui longe la rue de Marnes au nord pour en faciliter la traversée vers le boulevard de la République au sud.

Techniquement l'affaire est claire : on règle le problème des écoles, on gère un problème de circulation et on se fait bien voir des Pouvoirs Publics. Mais à quel prix !

Près de 2000m<sup>2</sup> de terre vierge bétonnés, un emblématique peuplier et de multiples arbres coupés, mais surtout le capital exceptionnel que représentent près de 15.000m<sup>2</sup> d'espace, de verdure, de calme et de beauté, en plein centre ville, dénaturé au lieu d'en faire le grand jardin public que cette ville n'a pas ailleurs... Et tout ceci alors que la Municipalité se targue d'écologie à chaque occasion et que l'étude d'urbanisme en cours menée par l'Établissement Public Territorial Paris-Ouest-La Défense (POLD) en partenariat avec l'Établissement Public d'Ile de France et la Ville affiche comme premier objectif fondamental: « **Préserver les paysages et la végétation** » !

Jean-Pierre Guth - Président de l'Association de Protection de la Plaine de Beauvillier

# **Le domaine national de Chalais privatisé, la forêt de Meudon va souffrir...**



L'étang de Chalais et le hangar Y, situés au milieu de la grande perspective du château de Meudon et bordant la forêt de Meudon, sont loués par l'État, via le Ministère de la Culture, à un entrepreneur d'événement, Frédéric Jousset, qui est en train de rénover à sa manière ce site remarquable.

La ville de Meudon a accordé sans sourciller un permis de construire pour la rénovation du Hangar, la construction d'un restaurant empiétant sur l'étang de Chalais et un atelier artistique pour l'accueil des enfants.

La Fondation Art Explora qui va exploiter le site propose de développer un programme « riche et dense » axé sur trois piliers : l'art, la science et la nature avec des expositions temporaires dans le Hangar Y, l'histoire mythique du site et dans le parc seront exposés des œuvres d'art contemporain. Des événements musicaux et artistiques pourraient rassembler un public extrêmement nombreux.



On reste un peu pantois des libertés qui ont été prises avec les droits de l'urbanisme et de l'environnement. Cette zone est classée comme toute la forêt de Meudon Zone Naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2.

Le Museum National d'Histoire Naturelle a dressé entre 2000 et 2010 l'inventaire écologique de toute cette zone. Ainsi, avant tout projet d'aménagement une enquête environnementale aurait dû être diligentée afin d'analyser si le projet allait modifier cette zone et éventuellement dégrader la flore et la faune locale. Outre cela, le projet curieusement portait sur une section de moins de 10 ha du domaine de Chalais ce qui permettait d'éviter toute analyse urbaine. Or l'autorisation a été donnée pour une surface de plus de 11 ha. Quand l'État contredit ses propres directives, la société toute entière en pâtit.



Les premiers événements festifs avec le restaurant éphémère, et les quelques concerts musicaux, ont généré à la fois du bruit mais aussi un encombrement inouï des allées forestières par les voitures en stationnement, avec un débordement massif sur la forêt au niveau de l'étang de Trivaux.

Les associations de protection de l'environnement de Meudon avaient trouvé intéressant la mise en valeur du site et la rénovation du hangar Y, vestige de l'exposition universelle de 1889, mais avait montré leur incompréhension devant l'impossibilité de pouvoir accéder gratuitement à la périphérie du bassin de Chalais et surtout avait averti la municipalité des dangers de débordement du stationnement sur la forêt, risque attendu à cause de l'éloignement

du site des transports public. Lors des premières manifestations on a constaté que ce débordement était très important. Or, le locataire souhaite organiser des concerts en plein air où il accueillera jusqu'à 5000 personnes ! Où vont stationner les milliers de véhicules ?

Les responsables de l'Office National des Forêts sont très inquiets et veulent interdire le stationnement sur les espaces forestiers tout en rappelant que le stationnement, même sur les parkings forestiers, est interdit après 22h. Les associations de protection de l'environnement soutiennent fortement les actions de l'ONF qui visent à préserver une des rares forêts périurbaines encore un peu développée avec ses 1086 ha qui accueille chaque année quatre millions de promeneurs qui viennent s'y délasser, se détresser et retrouver le contact avec la nature. On ne peut sacrifier un espace vert vital pour la santé de nos concitoyens et un moyen efficace de lutter contre l'effet de serre, pour satisfaire les projets des entreprises du show bizz.

Michel Riottot - Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon et Environnement 92



## Les associations défendent l'Île Héloïse à Argenteuil

Le 17 septembre dernier, plus de 220 personnes ont manifesté à Argenteuil contre le projet FIMINCO qui va défigurer les berges de la Seine à Argenteuil : une salle de spectacle de 3000 places, un multiplexe de cinéma, 3 tours de logements, commerces et parking. L'abattage d'un ensemble arboré riche de 56 arbres bicentenaires est prévu alors que ce lieu de l'île Héloïse a inspiré tant de peintres célèbres - voir les nombreuses pancartes affichant les tableaux de Monet, Caillebotte, Sysley ou Manet.

Le mot d'ordre "DES ARBRES, PAS DU BÉTON" était scandé par les participants. Environnement 92, représenté par sa présidente a publiquement soutenu le combat des associations locales.

---

## Un projet de centre-ville contesté à Sceaux



La municipalité envisage de créer un nouveau centre-ville à Sceaux. Deux permis de construire ont déjà été déposés. Les 50 arbres de la place et du parking de Gaulle vont être abattus (voir photo) pour faire place à des bâtiments de 18 m de hauteur et un parking en sous-sol, avec un jardinier privé sur 50 cm de terre.

fournir la fraîcheur indispensable aux passants.

Le permis d'aménager n'étant pas encore publié, on se demande pourquoi ce projet n'a-t-il pas été conçu en gardant un maximum d'arbres existants ? Sur le plan administratif, on s'étonne que l'autorisation écrite du préfet ne soit pas fourni avec le dossier du permis de construire. On remarque aussi que le Conseil Départemental n'a toujours pas voté la validation de l'enquête publique de janvier-février 2021 visant le déclassement d'une partie des trottoirs et des voies du domaine public pour les revendre au promoteur. De plus le rétrécissement des rues risque d'obérer définitivement toute possibilité de mobilité douce sécurisée alors que la loi LOM L 228-2 fait obligation aux collectivités locales de créer des pistes cyclables lors d'aménagement nouveaux. Est-ce la raison pour laquelle n'est toujours pas paru le permis d'aménager ?

Maud Bonté - Présidente [GEUHS](#) et du Quartier des Musiciens

---

## **Neuilly sur Seine, menace de démolition de la Fontaine Madrid.**



Située sur l'avenue Charles de Gaulle, sur l'axe vert Majeur vers La Défense, cette fontaine se trouve au centre du rond-point avec

l'avenue de Madrid. C'est une source de fraîcheur inestimable en période de canicule, un lieu de promenade pour les habitants et les personnes qui travaillent dans les bureaux environnants. La végétation qui s'y est développée, attire oiseaux, libellules et papillons et contribue à la biodiversité locale.

Dans le cadre du projet de réaménagement des contre allées, la municipalité envisage sa destruction, au grand dam des riverains et des associations locales. Une [pétition](#) circule pour la conserver.

Cette belle fontaine intégrée dans le paysage de l'Axe Majeur peut très bien s'insérer dans le réaménagement des contre-allées et de la partie couverte. Elle participerait en apportant l'eau et sa fraîcheur au renouveau végétal en cours avec les arbres, arbustes et pelouse qui vont être plantés. Ce serait un gâchis financier et environnemental, inutile pour la ville qui a investi pour sa réalisation. Au contraire la garder est un acte positif contre l'effet îlot de chaleur urbain et donc pour la transition écologique ainsi qu'un acte de sobriété. Elle vaut bien les folies que le Maire veut planter sur l'avenue.

Neuilly Puteaux Seine Ecologie (NPSE)

---

## **Je jardine dans l'espace public : Une idée de la ville de Paris qui pourrait être développée dans les Hauts-de-Seine**

### "Paris Jardine"

À Paris, jardiner en ville, c'est possible !"

Avec le soutien de la commune, selon vos envies, votre quartier et votre disponibilité, vous pouvez choisir de jardiner dans l'espace public, dans un jardin, dans une cour ou même sur votre balcon !





## Inscrivez-vous ! places limitées

Entrée gratuite et réduction de 50% des frais de repas sur place pour les adhérents d'Environnement 92  
(Contactez-nous pour obtenir ce code promotionnel)

Colloque Régional de FNE Ile de France

7 & 8 novembre 2022

Mairie de Paris

La ressource en eau en Ile de France dans un contexte de dérèglement climatique

### Adhérez à Environnement 92

- Personne Morale < 10 personnes : 15€
- Personne Morale > 10 personnes : 45€ + 0,35€ par adhérent.
- Particulier : 15€
- Étudiant & Chômeur : 5€

## ENVIRONNEMENT 92

[environnement92@gmail.com](mailto:environnement92@gmail.com)

Siège social : 16 rue de l'Ouest - 92100 Boulogne Billancourt

**Directrice de publication :** Irène Nenner

**Comité de lecture :** Michel Riottot, Clotilde Norguet, Bernard Hammer, Agnès Bauche

# REJOIGNEZ - NOUS

## CONTACT

**Présidente** Irène NENNER  
06 14 40 59 57  
**Secrétariat** Agnès BAUCHE  
16 rue de l'Ouest  
92100 Boulogne Billancourt  
06 31 62 37 02  
**Courriel :**  
[environnement92@gmail.com](mailto:environnement92@gmail.com)

## ADHERER

Pour soutenir et adhérez à Environnement 92 ou vous abonnez à la newsletter, rendez-vous sur notre site internet : [environnement92.fr](http://environnement92.fr)